

Rapport annuel

sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets

2015



Président : Frédéric GIRODET



SICTOM VELAY PILAT - ZA La Font du Loup - 43240 St Just Malmont

Sommaire :

I. Contexte	1
A. Présentation de l'établissement :	1
B. Compétences :	2
II. Indicateurs techniques	3
A. Collecte	3
1. Collecte des OMR	3
2. Collecte sélective	5
3. Collecte en déchetterie	6
B. Traitement	17
1. Collecte sélective :	17
2. Le traitement des OMR ET DIB:	18
3. Les déchets collectés en déchetterie :	19
4. Traitement des autres collectes :	20
5. Compostage individuel :	20
C. Moyens humains / Moyens Techniques	20
III. Indicateurs financiers	22
A. Action de communication et de sensibilisation	24
IV. Bilan :	24

Ce rapport annuel sur l'exploitation des services de traitement des ordures ménagères répond aux articles L.1411-13, L.2313-1 et L.5211-39 du code général des Collectivités Territoriales.

Il est établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets paru au Journal Officiel numéro 1112 du 14 mai 2000, page 7265.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public.

Il a pour objectif de présenter :

- Les résultats techniques
- Les résultats financiers
- Les dispositifs d'élimination et de valorisation des déchets ménagers.

I. Contexte

A. Présentation de l'établissement :

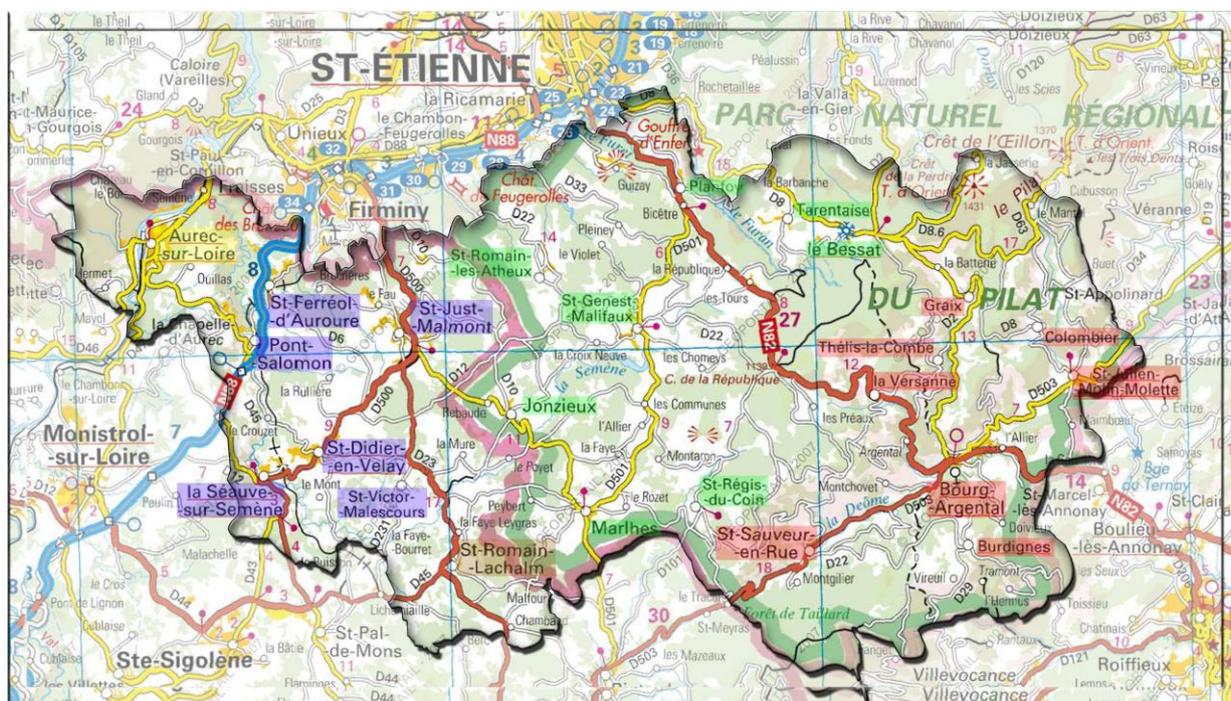
Historique :

Le SICTOM VELAY-PILAT a été créé en 1982 à l'initiative de 13 communes, 7 communes de la Haute Loire et 6 communes de la Loire.

L'autorisation d'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDND) a été délivré en 1982 (Arrêté Préfectoral n° 1D4-82-289 du 6 Décembre 1982). L'autorisation de stockage est de 15 000 T/an jusqu'en 2060.

Actuellement, le SICTOM VELAY PILAT compte 24 communes regroupées sur trois Communautés de communes : Communauté de Communes « LOIRE SEMENE » - Communauté de Communes « MONTS DU PILAT » - Communauté de Communes « PAYS DE MONTFAUCON ».

En 2002 le SICTOM a décidé d'instituer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur tout le territoire du syndicat, sans modulation.



La population totale des communes est de **37 346** Habitants.

La population municipale correspond à l'ensemble des habitants résidant habituellement (résidence principale) sur le territoire.

La population totale : Elle comprend la population municipale + la population comptée à part (étudiant, militaire ayant leur résidence principale sur la commune, SDF...).

La population DGF correspond à la population totale majorée d'un habitant par résidences secondaires + 1 habitant par place de caravanes.

Les références des données de population correspondent aux populations légales INSEE en vigueur cette année (population de l'année N-3, pop 2010 = pop légales 2007).

Population du territoire	Population municipale	Population totale	Population DGF
2015	36529	37346	39 790
2014	36210	37004	39295
2013	36210	37004	37602
2012	36405	36780	39168
2011	35707	36514	38914
2010	34958	35664	38664
2009	34958	35664	39025

Les ratios donnés sont tous calculés par rapport à la population totale.

B. Compétences :

Compétence	Compétence exercée	Compétence transférée	Nom de l'établissement exerçant la compétence en cas de transfert de compétence
Collecte OMR	Totalité		SICTOM VELAY PILAT
Collecte sélective	Totalité		SICTOMVELAY PILAT
Déchetterie	Totalité		SICTOM VELAY PILAT
Traitement	Totalité		SICTOM VELAY PILAT

Sur le territoire du SICTOM VELAY PILAT, quatre types de collecte sont organisés à destination des ménages :

- La collecte des ordures ménagères
- La collecte du verre
- La collecte des emballages légers
- La collecte des journaux magazines

Type de déchets	Collecte
Ordures ménagères	En régie
Verre	Prestataire de service
Emballages légers recyclables	En régie
Journaux magazines	En régie
Emballages légers et Journaux Magazines	En régie
DASRI	Convention avec Association



II. Indicateurs techniques

A. Collecte

La pré-collecte

La pré-collecte est organisée en points de regroupement à l'aide de conteneurs de 750 litres, toutefois un grand nombre de conteneurs individuels sont collectés sur la commune d'AUREC SUR LOIRE et SAINT GENEST MALIFAUX et des sacs individuels dans le centre-ville de ST DIDIER EN VELAY et LA SEAUVE SUR SEMENE.

Certains points de regroupement sont équipés de cache conteneurs. Ces derniers ont été réalisés par les Communautés de Communes :

En 2015

La Communauté de Communes « Loire Semène » en a réalisé 23

Répartis sur les communes suivantes : Aurec sur loire : 6 / La Séauve / Semène : 3 / Pont-Salomon : 2 / St Didier en Velay : 3 / St Just Malmont : 5 / St Victor Malescours : 1 / St Ferréol d'Auroure : 3

La Communauté de Communes des Monts du Pilat en a réalisé 0

Perspectives à venir pour la pré-collecte :

Devant cette disparité et afin de limiter et prévenir les risques d'accidents du travail, le SICTOM poursuit sa volonté d'uniformiser la pré-collecte en points de regroupement. Les avis portés sur les demandes de permis de construire ou demande de lotissement devraient favoriser la collecte en points de regroupement.

Les nouveaux conteneurs individuels ne devraient plus être acceptés sauf s'ils sont mentionnés sur le permis de construire.

Courant 2015, 160 conteneurs de 750 litres ont été mis à disposition des communes pour renouveler le parc existant et équiper de nouveaux points.

1. Collecte des OMR

OMR : Ordures ménagères résiduelles : Déchets collectés en mélange (poubelle ordinaire) provenant des ménages et déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des entreprises.

Moyens humains pour la collecte

La collecte des Ordures ménagères est réalisée en régie par le SICTOM VELAY PILAT.

Six équipes composées d'un chauffeur et de deux opérateurs assurent une collecte régulière.

Deux mécaniciens s'occupent de l'entretien des véhicules et des équipements techniques (déchetteries, CET...)

Le responsable d'exploitation s'assure du bon déroulement des opérations de collecte.

Pendant la période de congés annuels et congés de maladie, il est fait recours au recrutement d'agent sous contrat à durée déterminée.

Fréquence de la collecte

La collecte des ordures ménagères est assurée du Lundi au Vendredi avec une fréquence d'une ou deux fois par semaines (C1 à C2) selon les secteurs.

Depuis la réorganisation des tournées de 2011, le SICTOM continue sa démarche d'optimisation et de sécurisation des tournées sur l'ensemble du territoire.

	Tournée 1	Tournée 2	Tournée 3	Tournée 4	Tournée 5	Tournée 6
LUNDI	Jonzieux / Marthes	Le Bessat / Tarentaise Planfoy	St Didier / La Séauve	Aurec sur Loire	Bourg-A / St Sauveur/Burdignes	Graix / Colombier Thélis la Combe La Versanne
MARDI	St Romain L. / St Victor St Romain les Atheux	St Just Malmont <i>St Just Malmont</i>	St Ferréol / Pont S.	<i>Bacs jaunes</i> Aurec St Ferréol	Bourg-A / St Julien	St Genest / Campagne de St Genest
MERCREDI	<i>Bacs jaunes</i> Jonzieux / Marthes St Romain L. / St Victor / St Romain A.	<i>Bacs jaunes</i> Le Bessat / Tarentaise / Planfoy / Malmont	<i>Bacs jaunes</i> St Didier / La Séauve Pont Salomon	Aurec sur Loire	<i>Bacs jaunes</i> Bourg-Argental / St Sauveur / St Julien/ Burdignes	<i>Bacs jaunes</i> St Genest Malifaux / St Régis + Graix / Colombier /Thélis la Combe / La Versanne
JEUDI	Jonzieux / Marthes	Le Bessat / Tarentaise Planfoy	St Didier / La Séauve	Aurec sur Loire	Bourg-A / St Sauveur/ Burdignes	Camp. St Didier/ La Séauve/ Pont Salomon/ St Ferréol+ Aurec
VENREDI	St Romain L. / St Victor St Romain les Atheux	St Just Malmont	St Ferréol / Pont S.	Aurec sur Loire	Bourg-A / St Julien	St Régis / St Genest

Moyens matériels

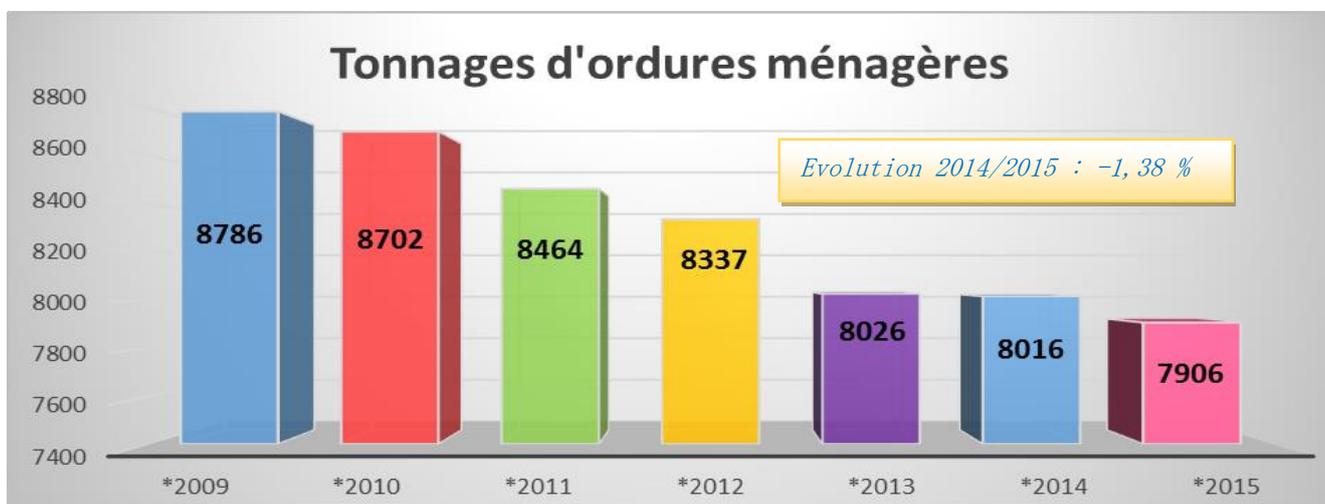
Huit camions permettent d'assurer la collecte des ordures ménagères et emballages. En 2015 le kilométrage parcouru est de 152 885 Kms soit 16 Kms/tonne collectée (9308 T. au total) représentant 88 933 litres de gasoil pour une consommation moyenne de 55,02 litres aux cent.



Les habitants déposent leurs ordures ménagères dans des bacs GRIS à couvercle vert dans des points de regroupement.

Quantités collectées :

Tonnages collectés	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
OMR	8786	8702	8464	8337	8026	8016	7906



On constate une baisse des tonnages d'ordures ménagères à 212 Kg/hab/an contre 217 kg/hab/an en 2014.

2. Collecte sélective

Déchets collectés sélectivement en porte à porte ou en apport volontaire :

- Verre
- journaux/magazines
- emballages

Emballages : Par "emballage" on entend tout objet, quelle que soit la nature des matériaux dont il est constitué, destiné à contenir et à protéger des marchandises, à permettre leur manutention et leur acheminement du producteur au consommateur ou à l'utilisateur, et à assurer leur présentation (décret du 20 juillet 1998).

⇒ Papiers et cartons d'emballages, bouteilles et flacons plastique, briques alimentaires, emballages métalliques (acier, aluminium)

Moyens humains pour la collecte

Collecte des bacs jaunes :

La collecte du tri sélectif est réalisée en régie par le SICTOM VELAY PILAT.

Six équipes composées d'un chauffeur, et de deux rippers assurent une collecte hebdomadaire des bacs jaunes :

- le mardi pour les communes d'AUREC SUR LOIRE et ST FÉRREOL D'AUROURE
- le mercredi sur les autres communes.

En 2015, 67 bacs jaunes ont été rajoutés afin d'améliorer la desserte de collecte sélective.

Collecte des ECO-POINTS

Un agent assure la collecte des Eco-points avec un camion grue

- Le lundi pour les éco-points journaux magazines
- Le mardi pour les éco-points emballages légers

Collecte du verre

La collecte du verre est réalisée par un prestataire : L'entreprise GUERIN Logistique.

Fréquence de collecte :

Pour les bacs jaunes et les Eco-points, la collecte est réalisée une fois par semaine sur tout le territoire

Pour le verre, la collecte réalisée par le prestataire de service est effectuée toutes les quinzaines.

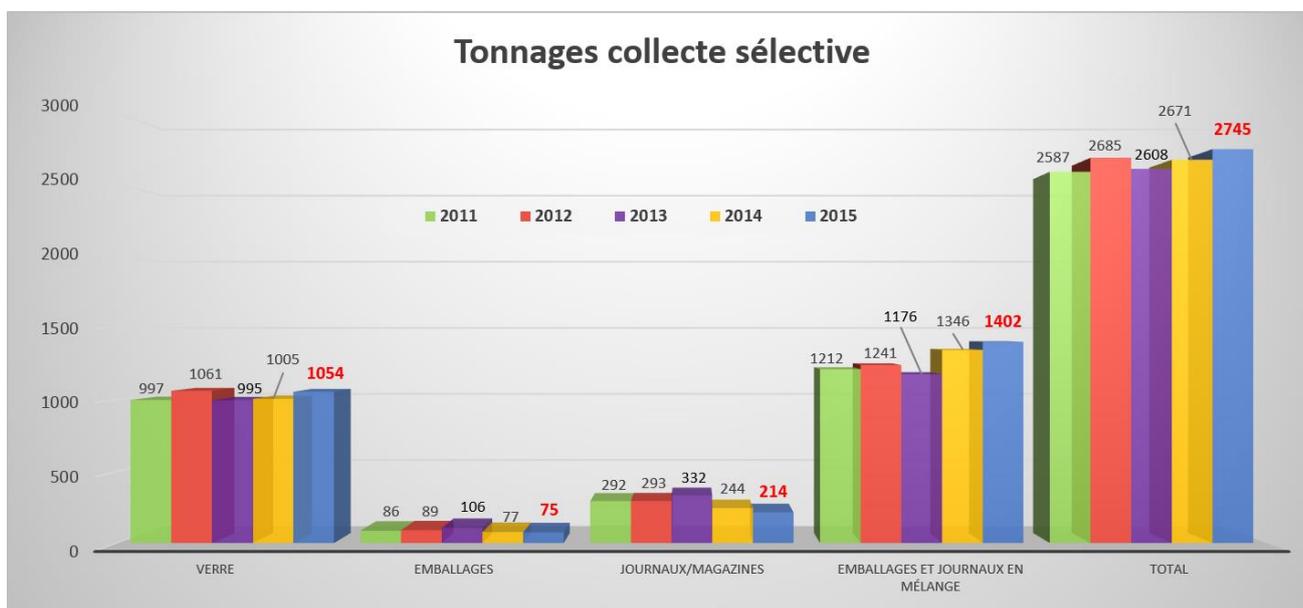
Type de déchets collecté sélectivement	Pourcentage de la population collectée en Porte-à-Porte	fréquence de collecte	Pourcentage de la population collectée en Points d'apport volontaire	fréquence de collecte
Verre	0	quinzaine	100	Quinzaine
Emballages	0	hebdomadaire	100	hebdomadaire
Journaux/magazines	0	hebdomadaire	100	hebdomadaire

Nombre de points d'apport volontaire :

Verre : 128 (292 hab/point)
 Emballage : 51 (725 hab/point)
 Journaux : 45 (770 hab/point)

- Tonnages collectés :

Tonnages collectés	2011	2012	2013	2014	2015	Évolution 2014/2015	
Verre	996,64	1060,54	994,72	1004,74	1053,96	+ 49,22	+ 4,89 %
Emballages	86,16	89,38	106,42	76,74	74,78	- 1,96	- 2,55 %
Journaux/magazines	291,94	293,48	331,79	243,68	214,44	- 29,24	- 11,99 %
Emballages et journaux magazines	1212	1241,48	1175,52	1346,32	1401,62	+ 55,30	+ 4,1 %
TOTAL	2586,74	2684,88	2608,45	2671,48	2744,80	+ 73,32	+ 2,74 %



La collecte sélective représente 25,77 % de l'ensemble des collectes (OM + Collecte sélective)
 Ce ratio n'a pratiquement pas évolué par rapport à 2014.

3. Collecte en déchetterie

Les déchetteries sont des points d'apport volontaire gardiennés, dédiés à la collecte de déchets « occasionnels » tels que les encombrants, les gravats, le bois, les déchets dangereux...

Depuis fin 2012, les DEEE (déchets d'équipement électrique et électronique) sont collectés par Eco-système. Ces déchets sont collectés et acheminés vers des sites de traitement pour y être dépollués et valorisés.

Notre gisement de DEEE pour l'année 2015 est de 205,56 T. soit une performance de 5,6 Kg / habitant ce qui est inférieur à la moyenne nationale qui est de 5,8 Kg / habitant.

	2012 (tonnes)	2013 (tonnes)	2014 (tonnes)	2015 (tonnes)	Nombre d'appareils 2015	Progression des flux 2014/2015
GEM HF	1,5	66,1	60,6	59,6	1 085	-1,6%
GEM F	0,6	40,6	37,9	38,7	729	+2,2%
ECRANS	0,9	54,5	52,8	48,4	2 105	-8,2%
PAM	0,7	49,4	60,5	58,8	19 118	-2,8%
Total	3,7	210,6	211,7	205,6	23 037	-2,9%



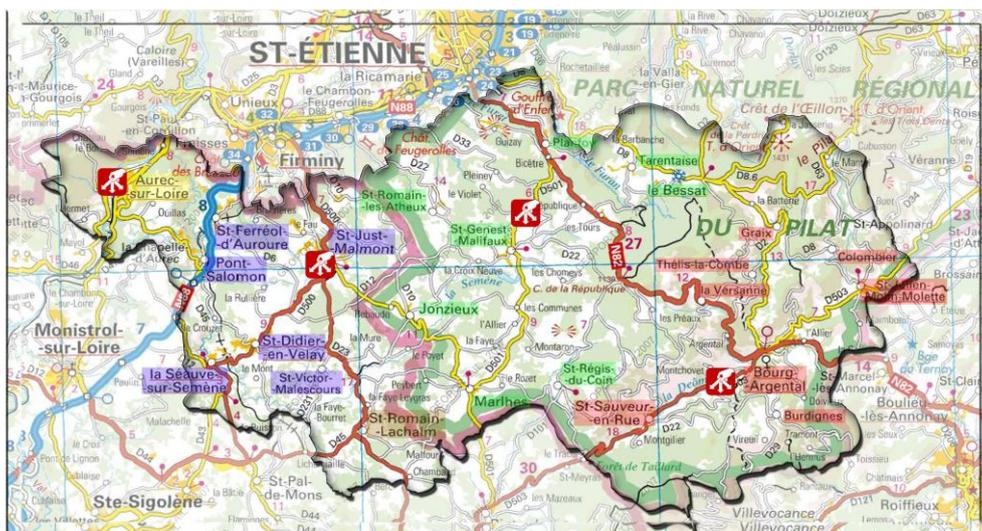
Nous avons collecté en 2015

23 037 appareils

Cette collecte permet ainsi l'économie de 1072 T. de CO2 soit l'équivalent de 7292 Kms parcourus en voiture ou 244 barils de pétrole. 30,6 T. de substances dangereuses ont été extraites des DEEE !

Le nombre de déchetteries sur le territoire de la collectivité est de 4

Localisation de la déchetterie	Jours d'ouverture						
	L	M	M	J	V	S	D
	13h30-17h00		9h-12h 13h30-17h00		13h30-17h00	9h-12h 13h30-17h00	
AUREC SUR LOIRE	❖		❖		❖	❖	
ST JUST MALMONT	❖		❖		❖	❖	
BOURG ARGENTAL	❖		❖		❖	❖	
ST GENEST MALIFAUX	❖		❖		❖	❖	



Les conditions d'accès aux déchetteries sont les suivantes :

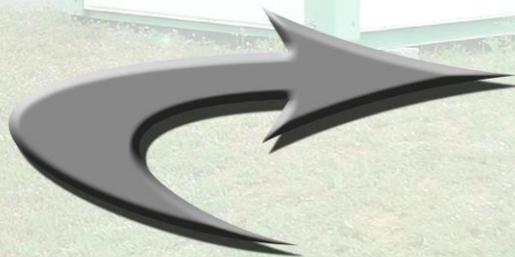
- pour les particuliers : **dépôts gratuits.**
- Pour les **ARTISANS – COMMERCANTS** : Accès gratuit uniquement pour les produits valorisables (cartons-ferrailles)

Les types de déchets acceptés en déchetteries





Aurec sur Loire



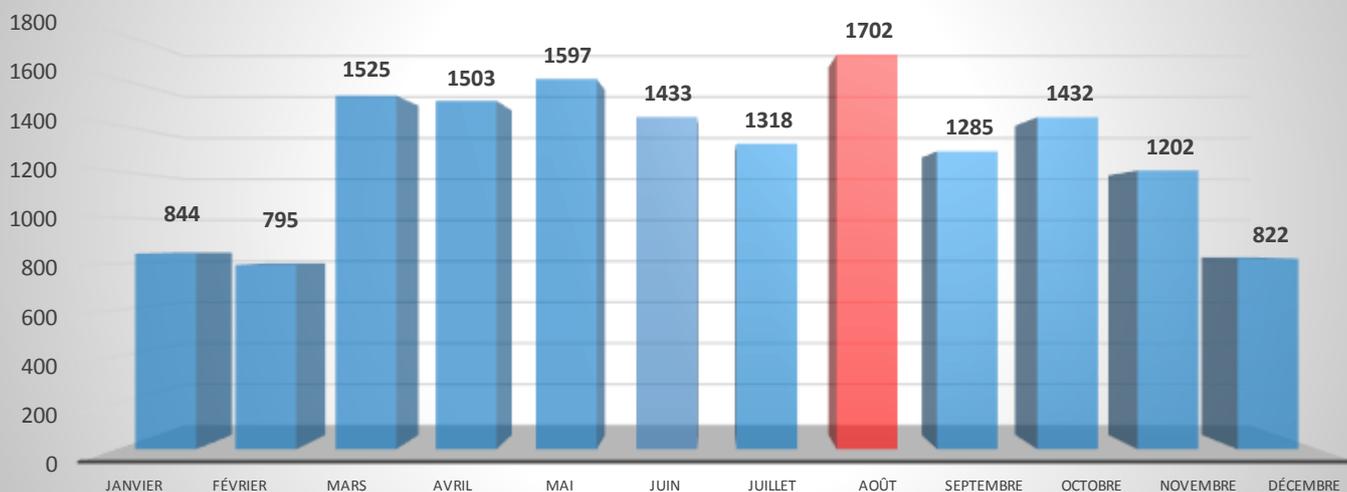
15 458 personnes en 2015 (15 774 en 2014 - 14 775 en 2013 - 15 002 en 2012)

Soit environ **1 288 personnes** par mois

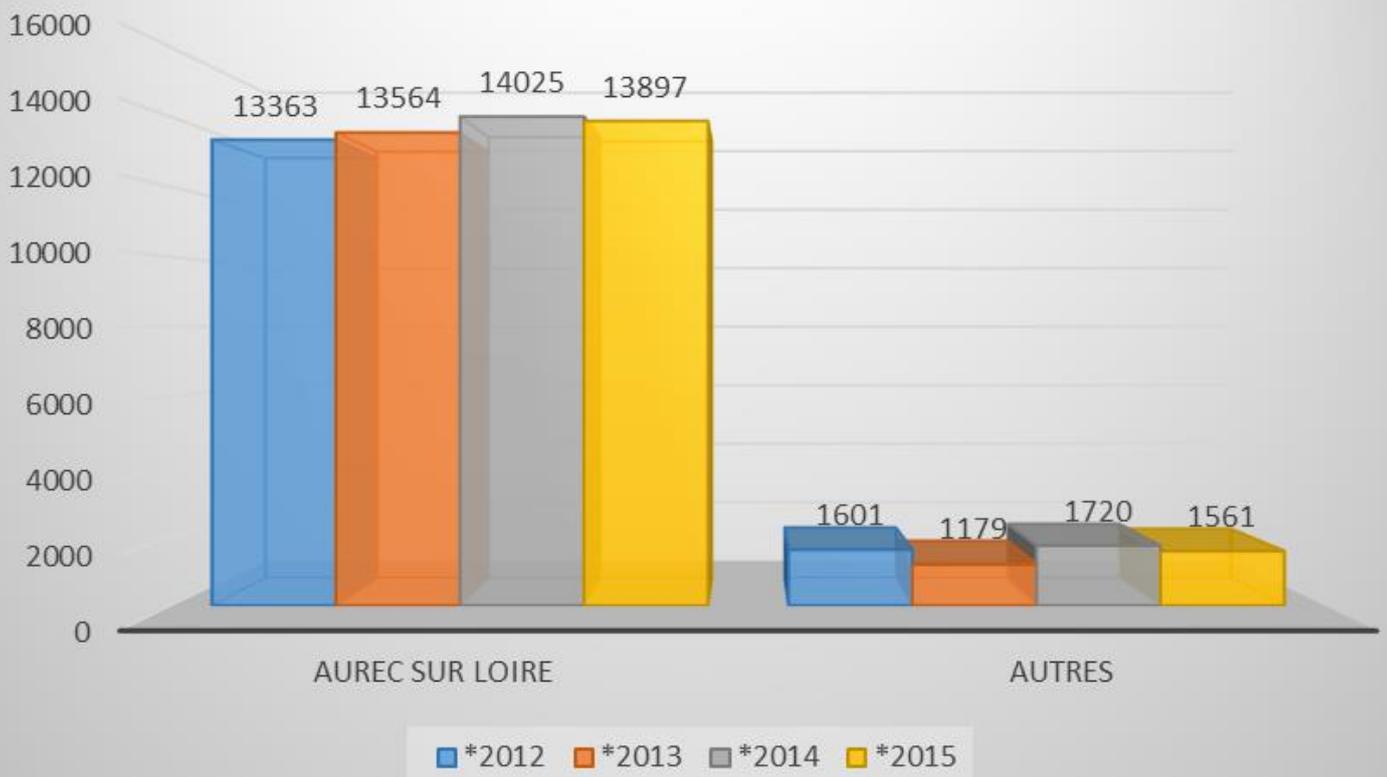
et environ **76 personnes** par jour

Record d'affluence : 151 personnes le samedi 09 mai 2015

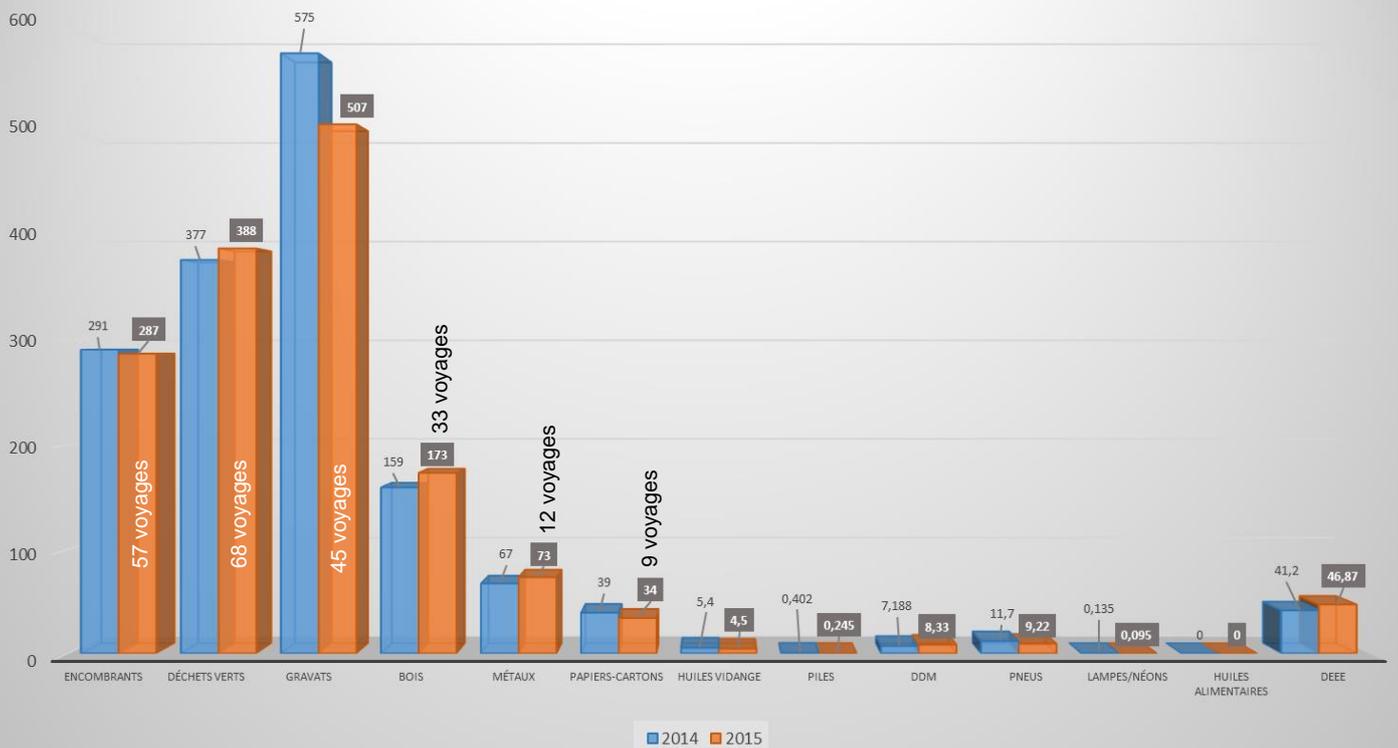
Fréquentation mensuelle



Fréquentation annuelle

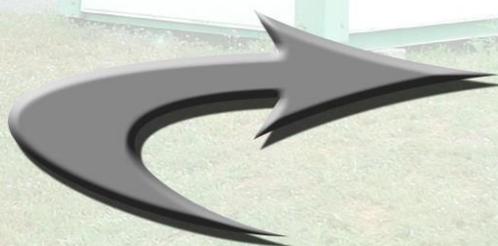


Tonnages cumulés - AUREC / LOIRE



Déchetterie

St. Just - Malmont



20 898 personnes en 2015 (20 912 en 2014 - 17 973 en 2013 - 18 990 en 2012)

Soit environ **1742 personnes** par mois

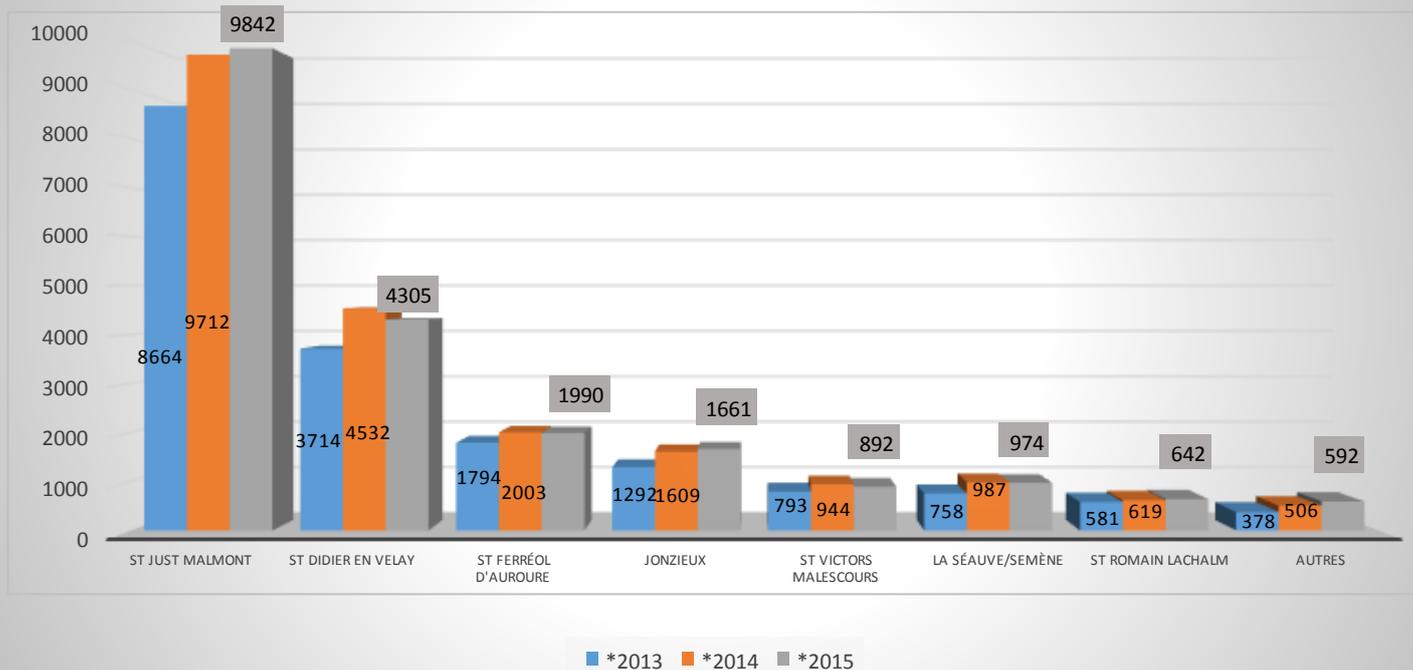
et environ **102 personnes** par jour

Record d'affluence : 209 personnes le 02 mai 2015

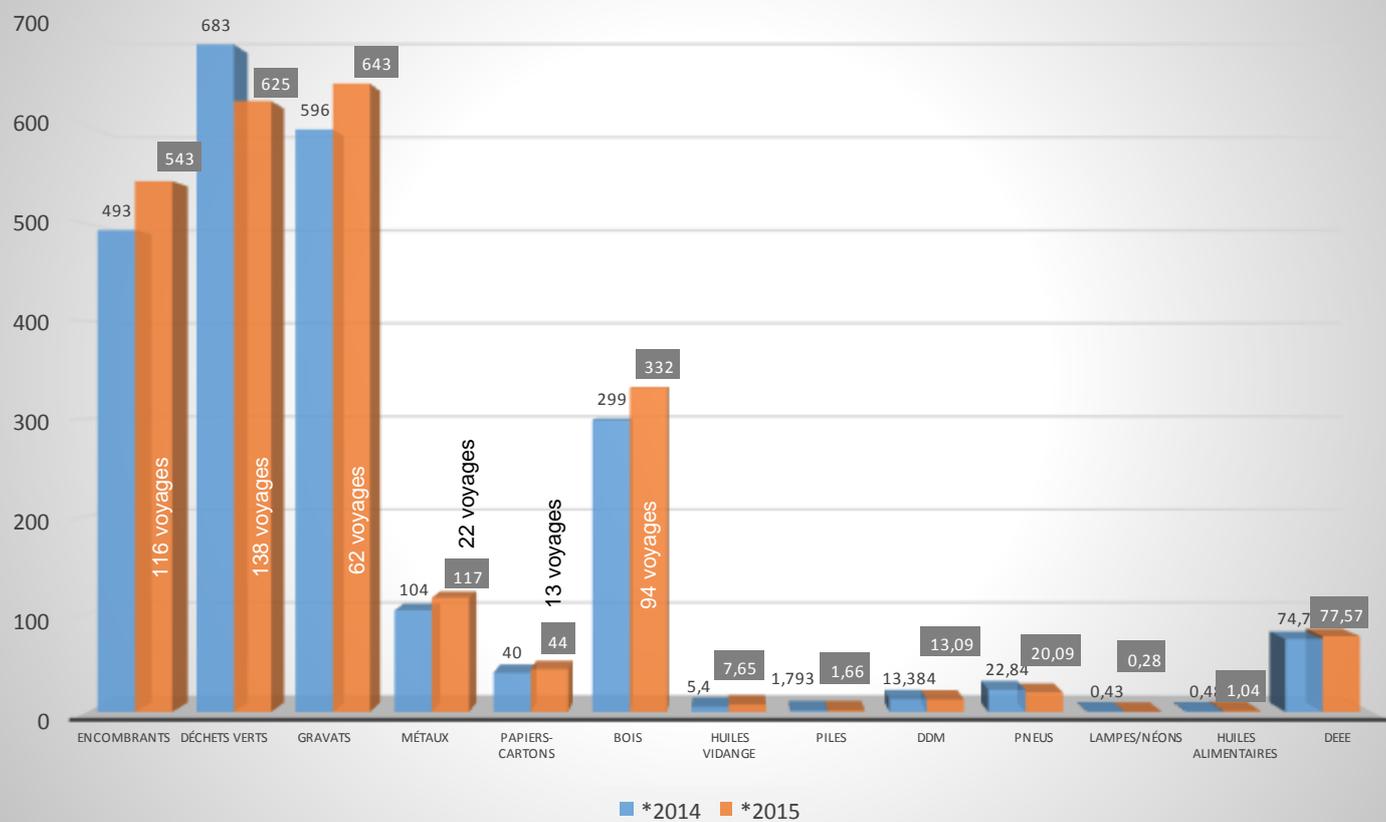
Fréquentation mensuelle



Fréquentation annuelle

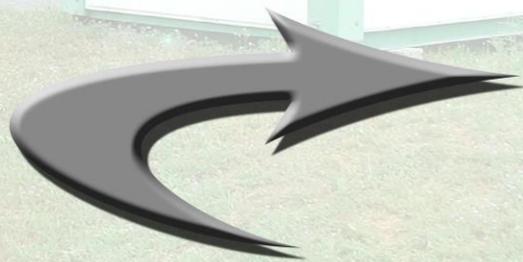


Tonnages cumulés - ST JUST MALMONT





Bourg-Argental



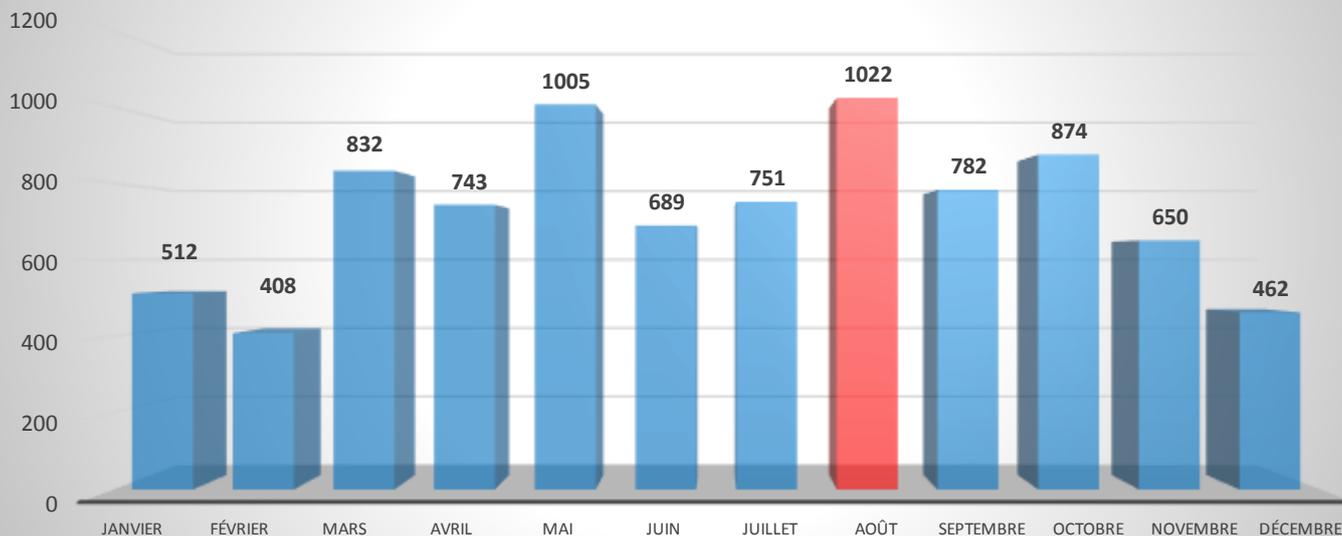
8 730 personnes en 2015 (8624 en 2014 - 8 196 en 2013 - 12 090 en 2012)

Soit environ **728 personnes par mois**

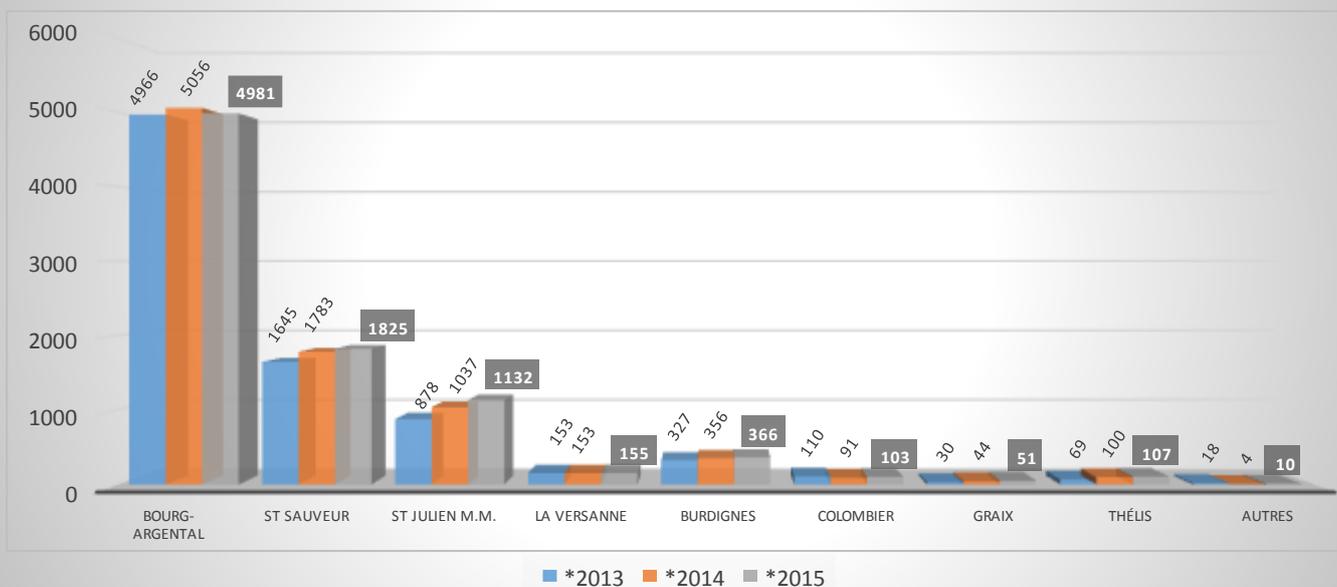
et environ **43 personnes par jour**

Record d'affluence : 104 personnes le 20 juin 2015

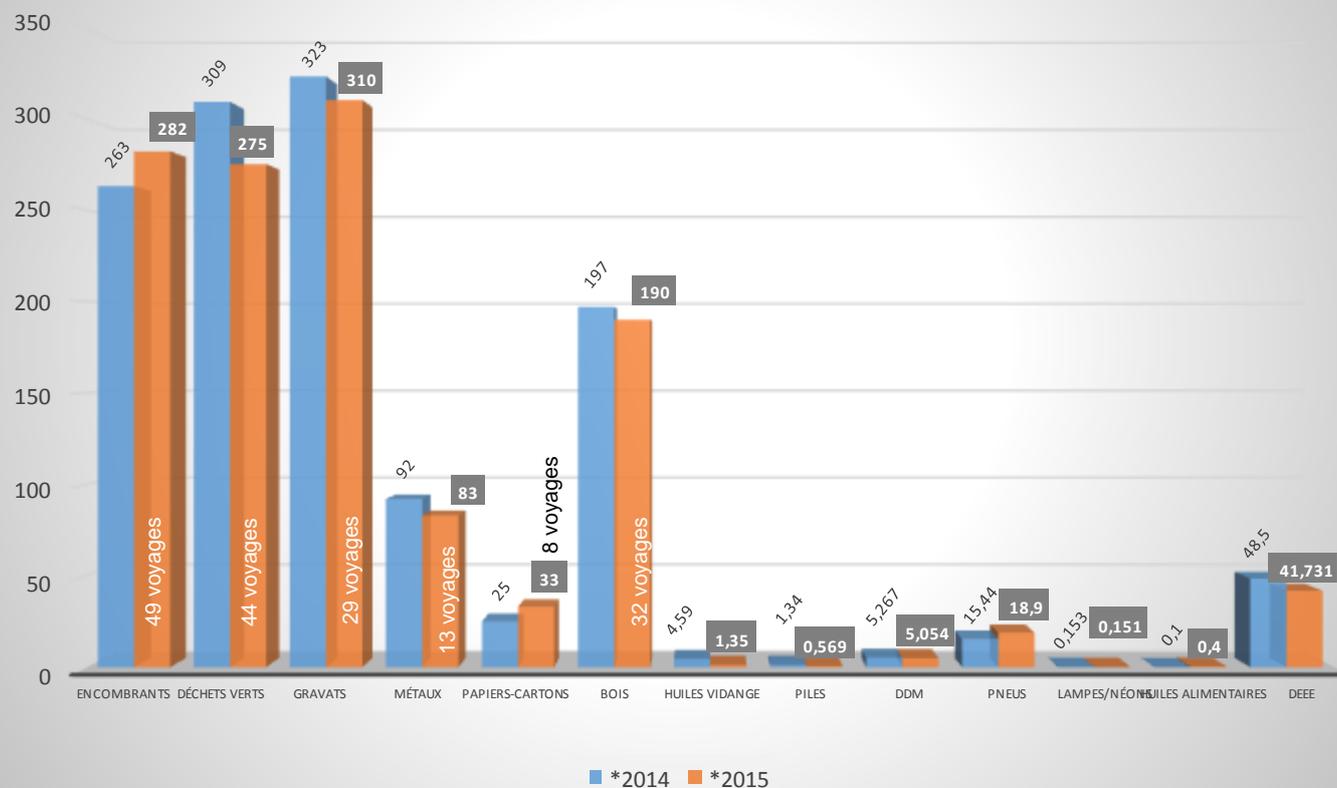
Fréquentation mensuelle



Fréquentation annuelle

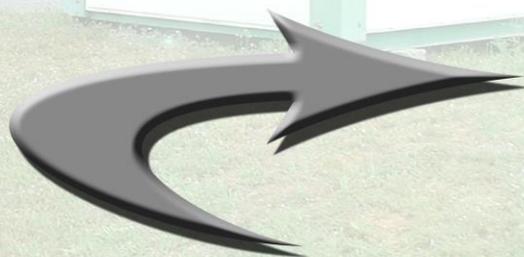


Tonnages cumulés - Bourg-Argental





St Genest-Malifausc



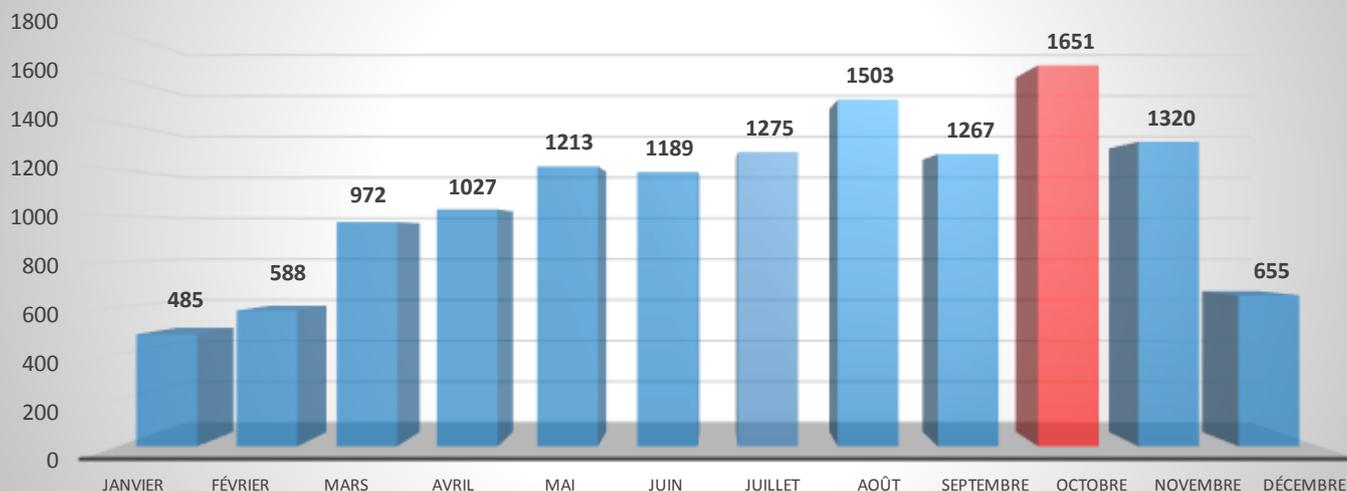
13 145 personnes en 2015 (13 277 en 2014 - 8250 en 2013 - 10 068 en 2012)

Soit environ **1095 personnes par mois**

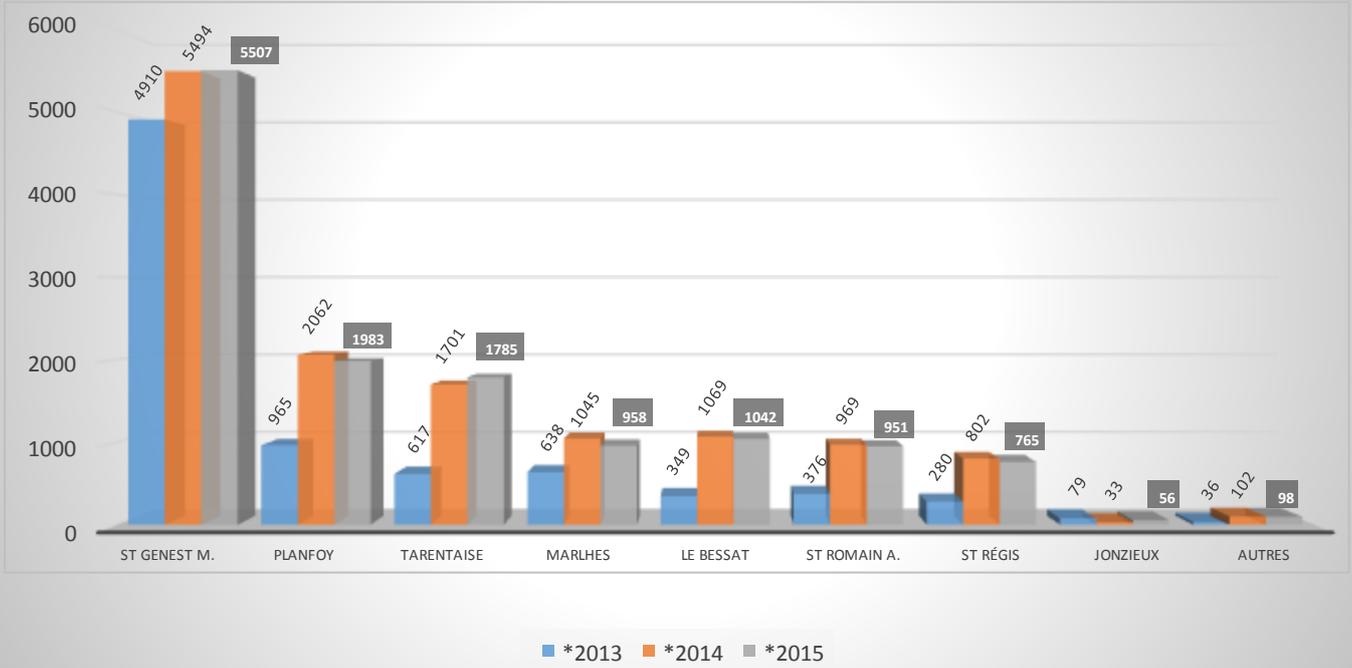
et environ **64 personnes par jour**

Record d'affluence : 168 personnes le 22 août 2015

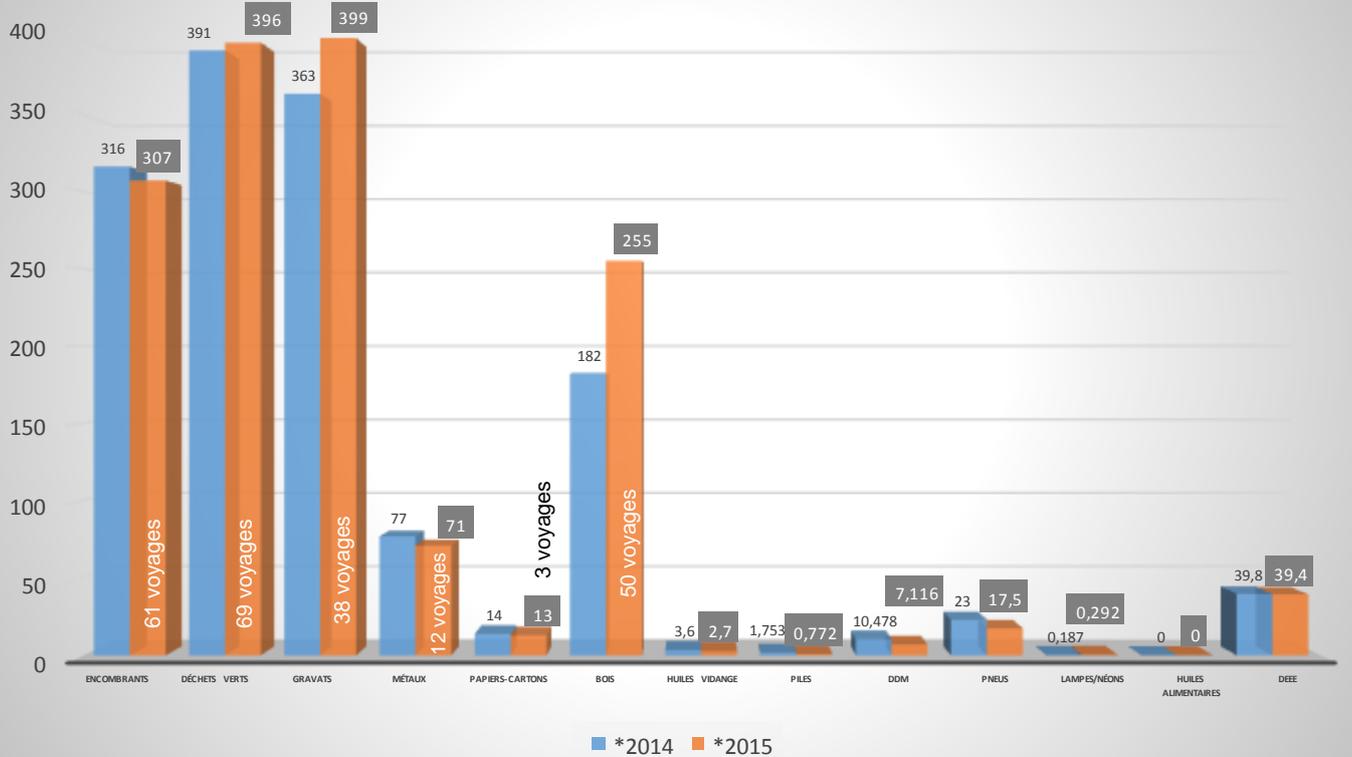
Fréquentation mensuelle



Fréquentation annuelle



Tonnages cumulés - ST GENEST MALIFAUZ



DÉCHETTERIES	Fréquentation totale 2012	Fréquentation totale 2013	Fréquentation totale 2014	Fréquentation totale 2015
Aurec / Loire	15 002	14 775	15 774	15 458
St Just Malmont	18 990	17 973	20 912	20 898
Bourg-Argental	12 090	8 196	8 624	8 730
St Genest-Malifaux	10 068	8 250	13 277	13 145

Quantités collectées en déchetterie :

Type de déchets	2012	2013	2014	2015	Variation 2014-2015
Gravats	1659	1486	1857	1859	+0,1 %
Encombrants	1412	1349	1363	1419	+4,10 %
Métaux-Ferrailles	573	326	340	344	+1,17 %
Cartons	197	140	118	124	+5,08 %
Huiles moteurs	14,310	13,14	18,99	16,20	-14,69 %
Huiles alimentaires	1	0,6	0,58	1,44	+148,22 %
Bois	599	719	837	950	+13,50 %
Déchets verts	1502	1428	1760	1684	-4,31 %
Pneumatiques	39,83	44	73	65,71	-9,98 %
DEEE	3,7	208	212	205,57	-3,03 %
DDM	35,937	27,962	36,317	33,592	-7,5 %
Batterie - Pile	4,743	3,619	5,292	3,091	-41,59 %
Lampe Néons	0,825	0,854	0,905	0,976	-9,61 %
Cartouches encre				0,233	/
TOTAL	6042	5746	6622	6707	+ 1,28 %

- Les Textiles :

Des colonnes sont installées sur le territoire de la communauté de communes Loire Semène. La collecte hebdomadaire de ces colonnes est assurée par l'association d'insertion A.V.I. 43. Une partie des vêtements a une seconde vie (revente en magasin), et l'autre partie est recyclée (chiffon pour industrie, fabrication d'isolant). Pour l'année 2015 le tonnage collecté est de 88,120 T.

Pour le département de la Loire, la collecte est assurée par l'association « le relais ». Le tonnage collecté en 2015 est de 34,21 T soit 4 Kg/habitant. 5 communes sont équipées de colonnes textiles.

- Collecte des DASRI : Déchets d'activité de soin à risques infectieux (piquants, coupants)

Courant d'année 2014 la filière nationale de récupération de ces déchets a été mise en place. L'eco-organisme DASTRI organise à présent la récupération par le biais de nombreuses pharmacies partenaires sur notre territoire.

B. Traitement

1. Collecte sélective :

Les déchets provenant de la collecte sélective des emballages sont transférés en centre de tri. Un tri manuel et automatisé permet de séparer les différents flux de déchets issus de cette collecte pour permettre la valorisation matière de ces déchets :

- Bouteilles et flacons en plastique
- Briques alimentaires
- Aluminium
- Acier
- Tous les papiers
- Gros de Magasin (papiers, cartonnets)
- Refus de tri (déchets non recyclables qui se retrouvent dans la collecte sélective)



Le centre de tri se situe sur la commune de FIRMINY. Il est exploité par SITA CENTRE EST 8 rue du Colonel Riez à FIRMINY, Loire. La capacité de traitement annuelle de cette unité est de 40 000t/an.

Le % de refus moyen dans le centre de tri est de : 15,63 % soit 264 Tonnes sur 1691 tonnes rentrantes. Ces refus sont éliminés sur l'ISDND de Borde Matin à ROCHE LA MOLIERE.

Le verre collecté est repris par un verrier. Il est broyé puis refondu afin de fabriquer de nouveaux produits en verre.

Déchets entrants en centre de tri (t)	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Emballages Ménagers Recyclables	624	688	763	810	884	853
Journaux/Magazines	642	683	687	609	587	630
Gros de Magasin	245	219	174	195	196	208

Déchets sortants (t)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Repreneur	Localisation
Emballage Plastique	138.24	145.42	158.72	139,50	135,12	137,16	VALORPLAST	42
Brique	28.92	24.236	29.76	38,04	34	30,58	VAL'AURA	42
Aluminium	3.84	3.5	2.736	4,142	2,5	3,82	VAL'AURA	42
Acier	65	69.69	74.058	61,47	54,98	53,3	VAL'AURA	42
Carton/papier	204	288.55	363.08	416,8	505,79	322,32	VAL'AURA	42
Journaux/Magazines	642	683	687	609	587	629,946	VAL'AURA	42
Gros de magasin	245	219	174	195	196	207,669	VAL'AURA	42
Refus	13.86%	10.95%	10.81 %	10,24 %	15,23 %	15,63 %	VAL'AURA	42

Autres collecte sélective	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Repreneur	Localisation
Verre	892	996.64	1061	995	1005	1054	ST GOBAIN	42

2. Le traitement des OMR ET DIB:

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) et les déchets industriels banals (DIB) sont traités à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux du SICTOM VELAY PILAT. Tous les déchets admis font l'objet d'un contrôle à l'entrée avec un détecteur de déchets radioactifs et d'une pesée.

Le site d'une superficie de 14 ha⁹² a est situé sur la Commune de SAINT JUST MALMONT au lieu-dit « le Combau ». Il s'agit du versant d'une colline sur lequel sont créées des alvéoles étanches. La surface totale d'exploitation est arrêtée à 5 Ha 37 a 30 ca.

La dernière alvéole est donc établie en prenant en compte la barrière de sécurité passive d'une épaisseur de 1 m de matériau argileux et une géo membrane PEHD de 2 mm d'épaisseur pour constituer la barrière de sécurité active.

**Courant 2015 il a été procédé à des travaux de création de l'alvéole n°4.
Cette quatrième alvéole est située « au-dessus » de l'alvéole 1. Les travaux consistaient à :**

- L'aménagement de l'alvéole n°4 divisée en 2 sous alvéole.
- L'aménagement d'une nouvelle piste d'accès, l'emprise de l'alvéole 4 interférant avec la piste existante.
- L'aménagement d'un quai d'accès et de dépotage à la première sous alvéole.
- Le raccordement des ouvrages de gestion des eaux et effluents aux bassins existants.

La volumétrie de l'alvéole est de 45 000 m³. Il s'agit du maximum autorisé pour chaque alvéole par l'arrêté préfectoral.

La géologie locale et la configuration du site (falaise en gradins) ont obligé à réaliser des terrassements grande masse à l'explosif et font apparaître les flancs de l'alvéole 4 encaissants en déblais quasi verticaux.

Pour éviter le risque d'éboulement à long terme, le cabinet de contrôle a demandé l'installation d'un grillage plaqué associé à la mise en place de clous et de câbles permettant de conforter le volume de roche instable.

Cette alvéole a fait l'objet d'aménagements intégralement conformes à l'arrêté ministériel du 09/09/1997.

La barrière passive est constituée d'une couche de matériaux fins dont la perméabilité en place ne dépasse pas 1.10⁻⁹ m/s. cette couche est renforcée par un GSB (géosynthétique bentonitique) afin de pallier aux 5m manquants à 10⁻⁶ m/s. Les barrières active et passive ont été contrôlées par des cabinets de contrôle.

Le coût total des travaux de l'alvéole n°4 s'élève à 1 464 159,72 € TTC auxquels il convient d'ajouter les honoraires des cabinets d'étude et de contrôle : 84 939 € TTC soit un total de 1 549 098 € TTC.

Depuis 2011, la plateforme pour déchets verts a été mise en conformité et dispose d'un dispositif d'assainissement relié à la cuve des lixiviats.





Plan d'exploitation du site



Alvéole n°4

Le Biogaz :

Un système de drainage permet de récupérer le biogaz produit par la dégradation des déchets. Ce biogaz collecté est utilisé comme combustible afin d'alimenter un moteur générant de l'électricité. Lorsque le moteur est à l'arrêt une torchère prend le relais pour brûler à très haute température le biogaz.

La génératrice est opérationnelle depuis le 30 Juin 2012.

La quantité de biogaz vendu pour l'année 2015 est de 286 721 nM3 et représente une recette de 2151 € H.T.

Pour l'année 2015 la torchère a seulement fonctionné 7 heures.



Génératrice



Torchère

Analyse des gaz de combustion en sortie de torchère à 11% de O2 :

	17/04/2015	25/11/2015	Valeurs limites
HCl (Acide Chlorhydrique) en mg/Nm3	0	0	
HF (Fluorure d'hydrogène) en mg/Nm3	0,2	0,2	
CO (Monoxyde de carbone) en mg/Nm3	1,5	0,5	150
O2 (oxygène) en %	11	11	
SO2 (oxyde de soufre) en mg/Nm3	5,5	5,3	35

Les Lixiviats :

Un réseau de drainage permet de récupérer les lixiviats. Ces lixiviats sont pompés et portés pour traitement à la station d'épuration de la Commune de SAINT JUST MALMONT.

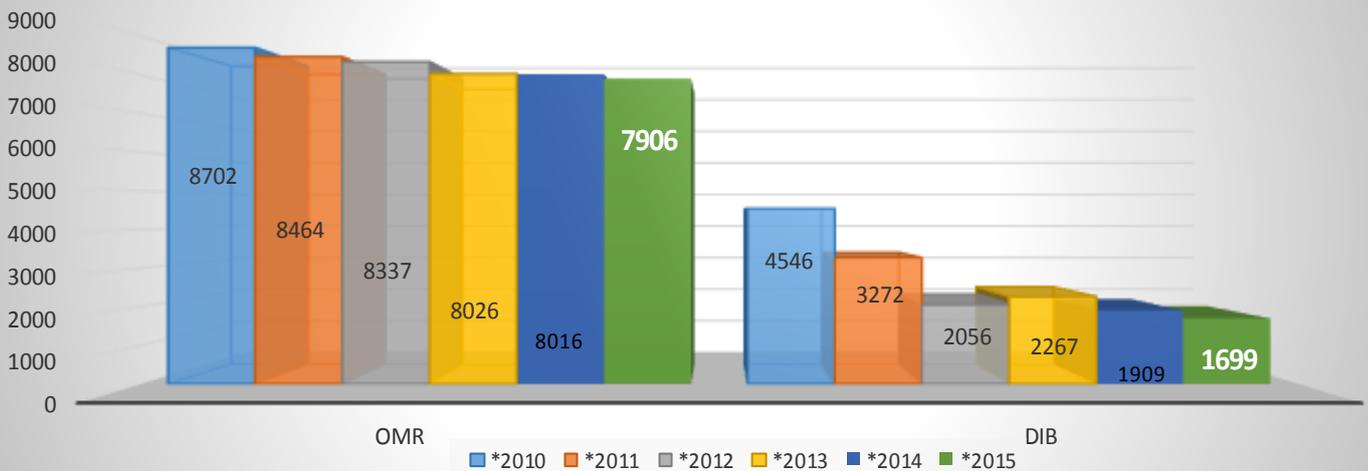
La quantité de lixiviats traités par la station d'épuration de SAINT JUST MALMONT pour l'année 2015 est de 134,44 Tonnes.

OMR : ordures ménagères résiduelles

DIB : déchets industriels banals déchets des artisans, commerçants, industries, situés sur le territoire du SICTOM VELAY PILAT.

DECHETS (t)	2010	2011	2012	2013	2014	2015
OMR	8702	8464	8337	8026	8016	7906
DIB	4546	3272	2056	2267	1909	1699

Quantités de déchets traités au CET



3. Les déchets collectés en déchetterie :



Pour l'année 2015, il a été effectué 1077 voyages soit 23 voyages de moins par rapport à 2014 pour transporter 6381 T. de déchets des 4 déchetteries (6278 T. en 2014).

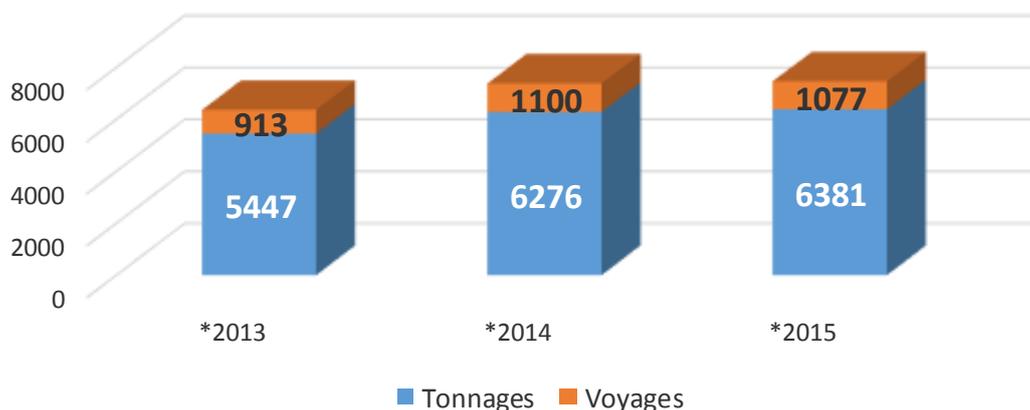
Le compacteur facilite l'organisation des enlèvements :

- Amélioration de la capacité de stockage
- Harmonisation et optimisation des densités des bennes
- Planification des enlèvements et logistique simplifiées

Le compacteur s'inscrit bien dans une démarche de développement durable en optimisant le chargement des bennes et en réduisant leurs rotations. Le compactage contribue significativement à la diminution du nombre de camions inutiles sur les routes (limitation d'émissions de CO2 et de particules fines)

Les déchets, une fois compactés et tassés, sont moins facilement repérables dans les bennes ce qui réduit les tentatives de vols et de chiffonnage, et garantit la destruction des biens.

Tonnages et voyages déchetteries



type de déchets		Tonnage	Evolution 2014-2015	Traitement	Repreneur	Localisation
Déchets non dangereux	Gravats	1859	+ 2 T	Réutilisation	SICTOM	43
	Encombrants	1419	+ 56 T.	Énergétique	SICTOM	43
	Métaux-Ferrailles	344	+ 4 T.	Valorisation	ONDAINE METAUX	42
	Cartons	124	+ 5 T.	Valorisation	SITA MOS	42
	Huiles moteurs	16,20	- 2,79 T.	Valorisation énergétique	SEVIA schruu	42
	Huiles alimentaires	1,44	+ 0,86 T.	Valorisation organique	Eco-gras (Veolia)	93
	Textiles	122,33	-0,69 T.	Réemploi	AVI 43 Le relais	43 69
	Bois	950	+ 11,3 T.	Valorisation énergétique	RBM	84
	Déchets verts	1684	- 7,6 T.	Valorisation organique	SICTOM	43
	Pneumatiques	66	- 7 T.	Valorisation énergétique	Aliapur	69
Déchets dangereux	DEEE	206	/	Valorisation matière	Envie	42
	Batterie - Pile	3,091	- 2,201 T.	Valorisation matière	Corepile	75
	Lampe et néons	0,976	+ 0,071	Valorisation matière	Recylum	75
	Autre Déchet Dangereux	33,592	- 2,725 T.	Incineration	SITA	42

4. Traitement des autres collectes :

NEANT

5. Compostage individuel :

Initiée en 2002 avec le soutien de L'ADEME et du Conseil Général, la promotion du compostage individuel se poursuit chaque année avec la vente de composteur, à savoir

329 composteurs en 2002
170 composteurs en 2007
6 composteurs en 2008
12 composteurs en 2009
34 composteurs en 2010

5 composteurs en 2011
6 composteurs en 2012
12 Composteurs en 2013
120 composteurs en 2014
42 composteurs en 2015

Soit 736 composteurs qui représentent un taux moyen d'équipement d'environ 2,01 % de la population.

Fin 2013 une nouvelle opération a été lancée par une campagne de communication.

L'objectif du programme de prévention est de réduire la quantité de déchets ramassés lors des collectes d'OMR. Le gisement de Bio-déchets produit à domicile (hors déchets verts du jardin) est en effet considérable près de 80 kg/an/hab. Cette opération se poursuivra en 2016 afin que le maximum de foyers soit équipé.

Le Kit de compostage proposé aux usagers est composé d'un composteur d'un volume de 345 l. ou 800 l, d'un bio-seau destiné au transport des déchets depuis la cuisine jusqu'au composteur, d'un mélangeur et d'un guide d'information. Le tout est proposé à 25 € pour le modèle de 345 l. et 40 € pour le modèle de 800 l.

C. Moyens humains / Moyens Techniques

Emploi :

Le SICTOM VELAY PILAT compte 34 agents dont 6 à temps non complet (8 sous contrat aidé). Il est régulièrement fait recours à des contrats à durée déterminée pour faire face aux remplacements des agents titulaires en congés annuels ou congés de maladie.

Filière Administrative :

Temps plein

4 agents : 3 à temps complet et 1 à temps non complet.

Filière Technique :

Temps complet

1 responsable d'exploitation	1 agent pour compactage des déchets
2 agents au garage	1 opérateur de pesées à temps non complet
18 agents pour collecte des OMR et collecte sélective	4 gardiens de déchetteries à temps non complet
1 agent pour la collecte des déchetteries	1 technicienne du ménage à temps non complet
1 agent pour la collecte des éco-points	

Matériel :

8 camions bennes à ordures ménagères de 21 m³ à 9 m³,
dont 1 pour le dépannage et 1 de plus petit gabarit pour la collecte des endroits d'accès plus difficile,
1 camion grue pour les éco-points,
2 camions avec bras de manutention pour les déchetteries,
1 Compacteur,
2 manuscopiques,
1 Pakmat
3 véhicules utilitaires pour les services. (Kangoo-Master-Isuzu)

Les véhicules sont amortis sur 6 ans et renouvelés régulièrement.

Les camions récents (3) sont à la norme Euro 4 et disposent d'un réservoir d'additif « AdBlue » destiné à réduire les émissions d'oxydes d'azote (NOx) des poids-lourds.

Conformément à la réglementation du travail, une visite technique des BOM est réalisée 3 fois par an.

Pour 2015 le nombre total de kms parcourus par les véhicules de la collectivité est de **260 183 Kms** et une consommation de **121 556 litres** de gasoil et **25 759 litres** de gasoil non routier pour le compacteur.



III. Indicateurs financiers

1- LES MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE :

Le SICTOM VELAY PILAT assure la totalité de collecte des déchets sur son territoire et traite les OMR, les déchets non valorisables des déchetteries et les déchets industriels banals.

Les déchets issus du tri sélectif collectés par le SICTOM VELAY PILAT sont traités par le Centre de tri SITA CENTRE EST à FIRMINY.

La collecte et le traitement des déchets ménagers spéciaux dangereux sont assurés par la SOCIETE SITA à VENISSIEUX.

La collecte du verre est assurée et traitée par l'entreprise GUERIN logistique à St Romain Le Puy depuis le 1^{er} janvier 2015.

2- COUT ANNUEL GLOBAL DU SERVICE :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 229 319 € pour l'année 2015

	2015	2014	2013	2012	2011
Cout annuel Collecte des OMR	882 935	871 611	874 959	832 987€	840 635 €
Cout annuel de l'ISDND (Pour traitement OMR- Déchets non valorisables des déchetteries -déchets industriels banals)	752 757	602 250	679 844	595 687€	640 701 €
Cout des déchetteries	341 270	318 146	336 948	298 567 €	310 950 €
Cout de la Collecte sélective et traitement	563 648	585 663	598 087	575 899 €	622 143 €
Cout annexes (Gestion administrative, maintenance, T.G.A.P., Intérêts des emprunts, etc.)	688 709	436 792	312 660	527 525 €	487 425 €

Les prestations réalisées sous contrat par des Entreprises sont :

Traitement tri sélectif :	237 610 €
Collecte du verre :	38 086 €
Traitement des DDS :	11 380 €

23,48 Tonnes ont été prises en charge gratuitement dans le cadre de la filière ECO DDS

Synthèse des coûts des déchets ménagers collectés et traités par le SICTOM

	2015		2014		2013		2012		2011	
	Par Habitant	Par Tonne	Par Habitant	Par Tonne	Par Habitant	Par Tonne	Par Habitant	Par Tonne	Par Habitant	Par Tonne
Cout collecte OM	23,64	111,68	23,55	108,73	23.64	109.01	22.64	98.91	23.02	99,31
Cout de l'ISDND	20,15	78,37	16,27	60,67	18.37	66.04	16.19	57.31	17,54	54,59
Cout collecte et traitement Collecte sélective	15,09	205,33	15,82	219,26	16.16	229.28	15.65	214.56	17,03	240,58
Cout Déchetteries	9,13	50,97	8,59	48,04	9.10	58.64	8.11		8.51	53.08
Coût total du service	86,47		76,05		75.73		76.96		79,47	

3- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour 2015, les recettes de fonctionnement se chiffrent à 2 902 728 €

Les communautés de communes perçoivent la TEOM du SICTOM instituée par délibération en 2002 et la reversent au SICTOM sous forme de participation.

Les recettes se décomposent comme suit :

❖ La participation des Communauté de Communes :	2 132 380 €
❖ Le traitement des Déchets industriels banals	166 174 €
❖ Vente des matériaux recyclés issus la collecte Sélective et des déchetteries	180 493 €
❖ Soutien au Tri versés par Eco Emballage	240 296 €
❖ Soutien versé par Eco Folio pour les imprimés	23 955 €
❖ Prestation effectuée auprès du SYMPTTOM pour la Collecte des Eco-points de leur territoire	14 411 €
❖ Remboursement emploi avenir et CAE	55 795 €
❖ Autres recettes	89 224 €

Mesures prises pour prévenir ou atténuer les impacts de la gestion des déchets sur l'environnement et la santé humaine.

En 2015 :

A. Action de communication et de sensibilisation

- Sensibilisation accrue des usagers sur le recyclage du verre.
- Réalisation du bulletin d'information « Echos-Logiques » distribué à toute la population
- Fiches mémo de consignes de tri
- Nombreux articles et visuels sur la thématique « déchets et tri » proposés aux communes pour insérer dans leurs bulletins communaux
- Réalisation des autocollants collés sur les bacs de TRI.
- Afin de relancer le tri une nouvelle campagne de distribution de sacs de pré-collecte a été lancée pour les emballages légers et le verre.
- Formation des agents de déchetteries
- Mise à disposition gratuitement de gobelets réutilisables pour les associations locales
- Conseil sur le compostage individuel
- Conférence sur le recyclage, la valorisation et la prévention des déchets auprès d'associations environnementales.
- Interventions auprès des Communautés de Communes pour sensibiliser à l'environnement les élèves de cycle 3.
- Visite de l'usine de tri « ALTRIOM »
- Lancement d'une étude afin de connaître l'impact organisationnel et le coût du changement de traitement des ordures ménagères.
- Création d'un site internet
- Visite des installations de l'ISDND aux DGS des collectivités.
- Nombreuses visites des élus du SICTOM sur l'avancement des travaux de construction de l'alvéole n°4.
- Intervention auprès de la commission extra-municipale « développement durable » à Aurec/Loire
- Comme chaque année le SICTOM propose un programme d'animations gratuites (tri et recyclage des emballages, réduction des déchets, compostage, visites des déchetteries et du centre de tri) à l'ensemble des Établissements scolaires présent sur le territoire de la maternelle au collège.
- Ce sont ainsi une trentaine d'interventions qui ont été réalisées en 2015.
- Les animateurs du SICTOM sont intervenus également dans les centres de loisirs.

2016 s'orientera sur

- ❖ Poursuivre le développement et la communication sur le compostage individuel chez les particuliers
- ❖ Étude sur la mise en place de la tarification incitative
- ❖ Réalisation d'un bulletin d'information « Echos-logiques »
- ❖ Poursuivre l'application plus poussée de la recommandation R437 de la CRAM en matière de collecte des déchets ménagers (suppression des marches-arrières et des contenants non homologués ainsi que des points noirs...)
- ❖ Mise en place du SIG en collaboration avec la C.C. Loire-Semène et celle des Monts du Pilat.
- ❖ Adhésion à l'éco-organisme « Eco-mobilier »
- ❖ Installation de nouveaux panneaux de consignes dans les déchetteries
- ❖ Intensifier la communication afin d'optimiser nos résultats de collecte sélective plus particulièrement sur le verre
- ❖ Réflexion sur la fréquence de collecte des conteneurs individuels
- ❖ Etude d'aménagement futur de l'ISDND du Combau en conformité avec le nouvel arrêté ministériel du 15/02/2016 relatif aux ISDND et applicable à partir de juillet 2016
- ❖ Réhabilitation de la déchetterie de Bourg-Argental ; mise en sécurité
- ❖ Signalétiques des déchetteries
- ❖ Mise en place d'un registre sécurité et santé à disposition des du personnel.

IV. Bilan :

Le calcul des ratios de production et de coût par habitant sont calculés sur la base de la population DGF : 39 790.

type de collecte	2012		2013		2014		2015	
	Quantité collectée (t)	Production (kg/hab)						
OMR	8 337	213	8 026	217	8016	217	7906	198
Collecte sélective (hors verre)	1 624	41,46	1 613	44	1666	45	1691	42
Verre	1 060	27,06	9 95	27	1005	27	1054	26
Déchetterie (hors gravats)	4 383	112	4 052	109	4765	121	4848	122
Gravats	1 659	42,35	1 486	40	1857	50	1859	47
Sous-Total	17 063		1 6172		17 309		17 358	
Apport de DIB au CET	2 096		2 267		1909		1699	
TOTAL	19 159		18 439		19 218		19 057	

Traitement	2012		2013		2014		2015	
	Tonnage	Pourcentage	Tonnage	Pourcentage	Tonnage	Pourcentage	Tonnage	Pourcentage
Valorisation organique	1 502	8 %	1428	8,4%	1 761	9 %	1685	9 %
Valorisation matière	5 123	27 %	4565	25%	4 846	25 %	5282	27 %
Valorisation énergétique	2 065	10 %	2125	12%	2 292	12 %	1032	5,4 %
Stockage	10 433	54,82%	10293	54,85%	10 283	53,80 %	11024	58 %
Autres	36	0,18 %	28	0,15%	36	0,20 %	34	0,17 %

Service	Coût	coût moyen par hab €/hab (pop. DGF)	coût moyen par hab €/hab (pop. totale)
Structure Prévention/communication	688 709	17,30	18,44
Collecte	1 208 973	30,38	32,37
Déchetterie	341 270	8,58	9,14
Traitement	990 367	24,90	26,52
Contribution moyenne (€/hab)	3 229 319	81,16	86,47

**Coût du service par tonne : 3 229 319 € / 19 057 T.
= 169,45 € par tonne**

De fortes dispersions des coûts par tonne selon les collectivités



*Percentiles : 80 % des collectivités dans cette fourchette de coûts